

COMMUNIQUÉ DE PRESSE  
Vendredi 16 décembre 2022

## Le Conseil d'administration du CNM adopte un budget d'intervention en faveur de la musique et des variétés de 117,6 millions d'euros pour l'année 2023 et ses orientations stratégiques 2023-2025

Le vendredi 16 décembre, le CA du Centre national de la musique a adopté son budget 2023. Au sortir de la crise sanitaire et après l'arrêt des crédits exceptionnels déployés pour y faire face, le Centre national de la musique réaffirme son engagement au service de toute la filière.

L'établissement annonce pour l'année 2023 un budget de près de 137M€, dont 118M€ d'intervention en faveur de la filière musicale. Ce budget sera notamment financé pour 30M€ par le produit de la taxe sur les spectacles de musique et de variétés et pour près de 27M€ par la subvention versée par le ministère de la Culture. Outre ces financements pérennes, la contribution des organismes de gestion collective (SACEM, ADAMI, SPEDIDAM, SSCP, SPPF) à hauteur de 1,5 M€, des recettes fléchées pour 2,8M€ et près de 600 K€ de ressources propres, l'établissement comptera en 2023 sur 49M€ de reports de crédits du budget 2022 (dont 30 M€ de financement du plan aide à l'investissement cf. ci-dessous), près de 19M€ d'annulation de certaines aides versées en 2022 et près de 3 M€ d'autres financements exceptionnels, soit en tout 75,2 M€ de financements exceptionnels, qui représentent 55% des recettes de l'établissement, sur lesquelles il ne sera pas possible de compter au-delà de 2023.

A la suite de l'arrêt des dispositifs exceptionnels de soutien versés en 2022 (118M€) et dans un contexte de reprise d'activité qui demeure fragile, l'établissement réaffirme son engagement ambitieux au service de la filière, notamment à travers ses **aides sélectives**, dont le total s'élève à plus de **65M€**.

D'une part, parmi ces aides sélectives, des programmes **sont confirmés à destination de l'ensemble des secteurs de la filière** : 2,3M€ sont ainsi budgétés à destination des auteurs et autrices/compositeurs et compositrices, 27,1M€ pour le spectacle vivant, 7,3M€ pour la musique enregistrée, 2,1M€ pour les éditeurs et 440 000€ pour les disquaires.

D'autre part, l'établissement poursuit également à travers ces aides sélectives son **soutien aux transformations et au rayonnement de la filière dans le monde** avec plus de 18M€ consacrés à des aides transversales (aides au développement international, à l'innovation, à la transition écologique, à l'égalité des femmes et des hommes, etc). Il consacre également **plus de 6M€ à son action territoriale**, en partenariat avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat en région, dont près de 500 000 euros pour les outre-mer.

Au-delà des interventions, le budget 2023 intègre une masse salariale chargée de 9,2 M€ pour un plafond d'emplois à 111 équivalents temps plein, 1,4 M€ de charges d'investissement et 8,4 M€ de frais de fonctionnement, dont près de **3M€ sont directement affectés au financement des missions d'accompagnement non financier proposés par le CNM aux professionnels**, renforçant ainsi son implication à leurs côtés : études, veille, prospective, expertise, conseil, valorisation des données, promotion, formation professionnelle, éditions d'ouvrage métiers, opérations, centre de ressources et d'informations etc.

Le CNM a également annoncé le lancement, après 6 mois de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés, de **son plan d'investissement de 33M€ à destination des salles de concert et diffuseurs de spectacles**. Visant à soutenir les investissements engagés par les salles et les festivals en matière de performance écologique, de sûreté, de sécurité sanitaire, de gestion du bruit et d'expérience spectateur, notamment numérique, ce plan lancera ses premiers appels à projets **dès le début de l'année 2023**. Il accompagnera dans un premier temps des diagnostics puis, dans un second temps, des investissements qui accompagneront la modernisation des lieux de concert.

Enfin, le conseil d'administration du CNM a adopté ses premières **orientations stratégiques triennales 2023-2025**, dont les axes prioritaires sont les suivants :

- Devenir l'opérateur de référence en matière de connaissance et d'expertise sur la filière de la musique et des variétés ;
- Intervenir pour garantir la diversité et contribuer au rayonnement du secteur en accompagnant ses transformations ;
- Parachever la construction de la maison commune de la musique.

## CONTACTS – RENSEIGNEMENTS

**CNM**  
Nathalie LEDUC  
E : [communication@cnm.fr](mailto:communication@cnm.fr)  
T : 01 56 69 11 40

**Opus64 – Valérie Samuel**  
Aurélié Mongour  
Attachée de presse  
E : [a.mongour@opus64.com](mailto:a.mongour@opus64.com)  
T. 01 40 26 77 94